



CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-JEAN-BAPTISTE
Première assemblée régulière du conseil d'administration du
mardi 15 janvier 2019

PROCÈS-VERBAL

Première assemblée régulière de l'année 2019 du Conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, tenue le mardi 15 janvier 2019 à 19 h 00 au Centre culture et environnement Frédéric Back, 870, avenue De Salaberry, local 322-324.

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

M. Louis Dumoulin	Président
M. Francis-Olivier Angenot	Vice-président
Mme Laurie Vallières	Secrétaire
M. Fabien Abitbol	Administrateur
Mme Isabelle Barrière	Administratrice
Mme Priscilla Corbeil	Administratrice
M. Charles Gosselin-Giguère	Administrateur
M. François Talbot	Administrateur

Membre sans droit de vote

M. Jean Rousseau	Conseiller municipal, district du Cap-aux-Diamants
------------------	--

ABSENCES :

Membres avec droit de vote :

M. Damien Morneau	Trésorier
Mme Samira Benzina	Administratrice

IL Y A QUORUM

AUTRES PARTICIPANTS :

Mme Audrey Jolicoeur	Secrétaire de rédaction
Mme Catherine Dorion	Députée du comté de Taschereau
M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques Service de l'interaction citoyenne
M. Jérôme Nadeau	Service du transport et de la mobilité intelligente
M. Ghislain Breton	Service de la planification, aménagement et environnement

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 16 citoyennes et citoyens assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

19-01-01	19 h 00	Ouverture de l'assemblée
19-01-02	19 h 05	Lecture et adoption de l'ordre du jour
19-01-03	19 h 10	Adoption et suivi du procès-verbal du 4 décembre 2018
19-01-04	19 h 15	Présentation de rétroaction au sujet de l'aménagement des rues Saint-Augustin et Sainte-Madeleine par la Ville de Québec
19-01-05	20 h 15	Mot de la députée de Taschereau et 1^{re} période de questions
19-01-06	20 h 45	Fonctionnement <ul style="list-style-type: none">• Résolution : date et lieu de l'AGA• Résolution : nomination de M. Daniel Leclerc comme président d'élection pour l'AGA• Résolution : tarif de la secrétaire de rédaction• Résolution : nomination de M. Daniel Leclerc pour effectuer la déclaration de mise à jour courante et annuelle au registraire des entreprises
19-01-07	20 h 55	Documents, lettres et propositions à adopter <ul style="list-style-type: none">• Résolution : Ilot Saint-Vincent-de-Paul• Résolution d'appui à la Coop « La fameuse »
19-01-08	21 h 05	Période du conseiller municipal
19-01-09	21 h 20	Deuxième période de questions et commentaires du public
19-01-10	21 h 30	Trésorerie <ul style="list-style-type: none">• Paiement de la secrétaire de rédaction.• État des revenus et des dépenses et solde bancaire.
19-01-11	21 h 35	Divers
19-01-12	21 h 40	Levée de l'assemblée

19-01-01 Ouverture de l'assemblée

M. Louis Dumoulin ouvre l'assemblée à 19 heures. Il rappelle deux points de l'ordre du jour : la présentation de la rétroaction de la Ville sur l'aménagement des rues Saint-Augustin et Sainte-Madeleine et la présence de la députée de Taschereau. Il délègue l'animation de la séance à M. Francis-Olivier Angenot. M. Fabien Abitbol invite les gens à participer à des ateliers consultatifs dont les dépliants explicatifs ont été remis à l'entrée.

19-01-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Aucune modification à l'ordre du jour n'est demandée.

SUR PROPOSITION DE M. LOUIS DUMOULIN DÛMENT APPUYÉE PAR M. FABIEN ABITBOL IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente réunion.

Adoptée à l'unanimité.

19-01-03 Adoption et suivi des procès-verbaux du 4 décembre 2018

SUR PROPOSITION DE M. FABIEN ABITBOL DÛMENT APPUYÉE PAR M. LOUIS DUMOULIN, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 4 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

19-01-04 Présentation de rétroaction au sujet de l'aménagement des rues Saint-Augustin et Sainte-Madeleine par la Ville de Québec

M. Francis-Olivier Angenot rappelle que cette présentation fait suite à une demande effectuée dans le cadre d'une assemblée régulière précédente. M. Daniel Leclerc effectue une introduction, il présente MM Nadeau et Breton et rappelle les points suivants. En mars 2018, le Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste a adopté une résolution demandant des ateliers participatifs avant la réalisation des plans et devis du réaménagement des deux rues. À la suite de quoi, la Ville a tenu une séance d'information le 25 avril 2018 sur un projet dont les plans étaient avancés, il ne s'agissait pas d'un atelier de consultation de type « page blanche ». Ce 15 janvier 2019, la Ville vient apporter des précisions et expliquer les choix effectués par rapport aux suggestions et questions reçues par les citoyens.

Une synthèse de la présentation du 25 avril est présentée par la Ville. Le représentant présente également les limites d'intervention fixées par le génie civil, dont les besoins de raccordement du réseau d'Hydro-Québec, l'emprise disponible appartenant à la Ville, les dimensions minimales de voies pour les véhicules et le respect des objectifs financiers.

Les objectifs du projet sont :

- maintenir l'importance de l'axe de l'escalier Lépine;
- favoriser les déplacements actifs, la sécurité et le confort des utilisateurs;
- Assurer l'entretien hivernal et la réalisation de travaux d'infrastructures sous-terrain importants.

Par la présentation de coupes de voiries, le représentant explique les situations actuelles des deux rues et présente ce qui est prévu comme réaménagements tels que : la mise en place de largeur de trottoirs correspondant aux ratios de la Ville, une bordure « chasse-roue » protégeant les piétons, une largeur de rue de 4 m pour les véhicules.

Les représentants répondent aux questions et suggestions suivantes :

Question : Pourquoi ne pas avoir proposé une rue partagée?

Réponse : Pour Saint-Augustin, comme la pente est excessive et que la circulation des véhicules est descendante, il n'est pas sécuritaire d'en faire une rue partagée (perte de contrôle potentiel des véhicules). Pour Sainte-Madeleine, le nombre de piétons n'est pas équivalent ou supérieur au nombre de véhicules, ce qui est un requis pour mettre en place une rue partagée.

Commentaire : trop d'espace est laissé aux voitures.

Réponse : Une largeur de 4 m est le minimum d'emprise pour permettre une circulation sécuritaire des camions. En effet, avec les rétroviseurs ceux-ci sont d'une largeur moyenne de 3 m, il leur reste donc 50 cm de chaque côté pour louvoyer.

Question : Pourquoi ne pas avoir un trottoir plus large que l'autre?

Réponse : la Ville veut offrir un trottoir utile et sécuritaire des deux côtés tout en respectant le ratio dont le minimum est 1,5 m. De plus, la bande de trottoirs sera en granite.

Question : Comment le projet prévient-il la circulation de transit?

Réponse :

L'objectif du projet n'est pas de prévenir la circulation de transit, toutefois les aménagements prévus resserrent la chaussée et la rendent moins attrayante pour les automobilistes. L'axe Saint-Augustin est important, car il s'agit de la seule voie utilisable s'il y a un problème sur Honoré-Mercier.

Question : Pourquoi le projet ne prévoit pas l'aménagement de la rue Saint-Augustin jusqu'à l'escalier Lépine?

Réponse : Cette section n'est pas traitée dans le cadre de l'enfouissement des fils, c'est un tronçon qui devra être traité dans le cadre des projets PTI. Dernièrement, certains travaux d'asphaltage ont été réalisés pour adoucir la problématique. De plus, en fonction des projets potentiels de réaménagement de l'Îlot Saint-Vincent-de-Paul, cette partie de la rue Saint-Augustin deviendra la voie d'accès pour le chantier.

Question : Pourquoi n'y a-t-il pas davantage de verdure dans le projet?

Réponse : Il n'y a pas d'espace pour ajouter de la verdure sans entraver la circulation piétonne ou les infrastructures souterraines.

Le Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste invite les citoyens présents à prendre la parole et à poser leurs questions aux représentants de la Ville.

M. Marc Boutin mentionne qu'il juge qu'il n'y a pas eu assez d'écoute des citoyens par la Ville. Le Comité populaire a donc tenu une rencontre le 13 décembre au sujet du projet de réaménagement lors de laquelle le problème grave de la circulation de transit qui envahit le quartier particulièrement lors de la période de fin d'après-midi. Et ce, bien que des solutions aient pu régler ou diminuer la problématique à d'autres endroits et/ou moments (interdiction sur Sainte-Genève). Un plan est présenté proposant des rues à sens opposé. Le citoyen ajoute qu'une demande a été faite plusieurs fois à la Ville de mettre les rues du quartier à 30 km/h.

M. Boutin poursuit en mentionnant que la rue Sainte-Madeleine est utilisée principalement par les résidents et que ce qui est proposé sur le plan présenté permettrait d'y arrêter la circulation de transit. De plus, avec les changements proposés, il serait possible que les deux rues deviennent piétonnes.

Il ajoute qu'une attention doit également être portée à l'éclairage prévu au projet. Il propose des lampadaires de 3 m de hauteur avec une direction vers le bas et non pas vers le haut afin de réduire la pollution lumineuse et éviter que la luminosité soit dirigée vers l'intérieur des logements.

La Ville prend la parole pour répondre. Concernant l'éclairage, un plan directeur d'éclairage public a été mis en place pour tous les quartiers afin de rationaliser les types de lampadaires. Celui retenu pour le Faubourg est celui déjà en place de type « lanterne » et alimenté par des lampes DEL. Le représentant rappelle que l'objectif de départ de ce projet est l'enfouissement des fils et que certaines demandent des études approfondies qui ne sont pas prévues au projet, comme pour le changement de sens des rues. Il termine en rappelant que la circulation descendante ne permet pas de faire de la rue Saint-Augustin une rue piétonne pour des raisons de sécurité.

Vincent Baillargeon mentionne la contradiction dans le discours de la Ville qui refuse de faire des réaménagements de surface s'il n'y a pas de projets d'enfouissement des fils, mais par la suite ne peut effectuer de réaménagement selon les demandes des citoyens, car ce sont des projets d'enfouissements.

La Ville répond que des évaluations ont été faites pour rendre la rue piétonne, mais que la pente ayant une dénivellation de 9 % avec une circulation descendante rend cette option non sécuritaire. Le projet permet plusieurs améliorations, dont l'enfouissement des fils et l'ajout de lampadaires.

M. Marc Boutin demande si un logiciel de simulation a été utilisé lors de la déviation de la circulation du boulevard René-Lévesque dans les années 80. Cette déviation a donné des acquis aux automobilistes qui perdurent encore aujourd'hui. Il ajoute qu'il a présenté un « plan » de circulation pour les rues Sainte-Madeleine et Saint-Augustin. Il termine en mentionnant le manque de vision d'ensemble de la Ville pour la circulation dans le quartier.

La Ville ne sait pas si de tels logiciels étaient en usage à cette époque. Elle ajoute que le sens de la rue Saint-Augustin doit être maintenu pour l'utilisation des véhicules d'urgence.

M. François Talbot pose deux (2) questions :

Rues de transit : Est-ce que l'on peut avoir accès à des enquêtes soutenues de façon méthodique qui démontrent avec précision qu'une proportion significative d'acteurs, de citoyennes et citoyens, de résidentes et résidents exige la création d'un réseau interconnecté de

rues de transit pour les véhicules dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, ce qui inclut en particulier le cas du réaménagement de la rue Saint-Augustin dans l'axe piétonnier de l'escalier Lépine ?
Bornes-fontaines : Est-ce que l'on peut envisager l'augmentation du nombre existant d'installations de bornes-fontaines pour les rues Saint-Augustin et Sainte-Madeleine ?

M. Daniel Leclerc prend la parole et donne des exemples de projets de rétrécissements acceptés par d'autres conseils de quartier de l'arrondissement tel que celui de Limoilou dans la voie est de 4,5 m ou ceux de Saint-Sauveur et Saint-Roch de 5,5 m sans stationnement. La Ville ajoute que le rétrécissement proposé est en dessous de toutes les normes pour les quartiers centraux.

De plus, le projet permet d'aplanir le cheminement piétonnier en faisant en sorte que c'est l'automobile qui monte et descend aux intersections. Il était impossible pour la Ville de mettre en place des rues partagées, mais ils ont travaillé à en faire des rues les plus conviviales possible pour les piétons en effectuant les modifications suivantes :

- Réduction maximale de la chaussée;
- Largeur du trottoir de 1,8 m sans obstacle;
- Abaissements à 100 mm au lieu de 150 mm (plus difficile pour les autos et moins pour les poussettes);
- Intersections surélevées au même niveau que le trottoir;
- Plaque podotactile pour piétons à visibilité réduite.

Le représentant de la Ville ajoute que des limitations sont également liées aux besoins de drainage urbain. Pour exposer celles-ci, il présente un schéma hydrographique du quartier.

Concernant les bornes-fontaines, une seule est prévue aux plans. La Ville fera des vérifications avec le service de protection contre les incendies pour s'assurer que cela répond aux normes du quartier Saint-Jean-Baptiste. Le faible nombre est dû au besoin de limiter les obstacles sur le trottoir pour les piétons.

M. Louis Dumoulin propose que la mention « Circulation locale seulement » soit affichée sur ces rues afin que les automobilistes ne prennent pas d'habitude lorsque le trafic est détourné par les policiers. Ce à quoi la Ville répond qu'il est impossible que toutes les rues du quartier et/ou du centre-ville deviennent à circulation locale seulement. Monsieur Dumoulin ajoute qu'advenant un problème sur le boulevard Honoré-Mercier, une partie de la circulation pourrait être interceptée à la hauteur de la rue de Salaberry faisant en sorte qu'il n'y aurait plus de circulation à faire passer par rue Saint-Augustin.

M. Jean Rousseau prend la parole, il résume qu'il ne restera que deux (2) poteaux sur la rue Sainte-Madeleine pour de l'éclairage urbain. La Ville le confirme en expliquant qu'un des murs privés n'est pas assez fort pour soutenir les appliqués et que dans l'autre cas c'est le propriétaire qui a refusé les appliquer.

Monsieur Rousseau pose une deuxième question concernant l'insertion de la circulation cycliste dans la trame prévue, entre autres par rapport à la possibilité de l'ajout d'un ascenseur urbain à l'Îlot-Saint-Vincent-de-Paul. La Ville répond qu'un comité de circulation à vélo est en place à la Ville et qu'elle n'a pas de réponse à cette question actuellement. Cette circulation sera évaluée si le projet de l'Îlot-Saint-Vincent-de-Paul va de l'avant. De plus, actuellement la circulation cycliste emprunte surtout la rue Saint-Olivier.

Une citoyenne demande s'il y aura l'ajout d'arbres et si les arbres retirés récemment seront remplacés. Les représentants répondent que les arbres retirés dans l'Îlot Ozanam seront remplacés, il n'y a pas d'ajout d'arbre prévu au projet en raison du manque d'espace disponible. Ils ajoutent que le projet compte la mise en place de plusieurs chambres électriques souterraines et qu'il est impossible d'ajouter des arbres de la Ville sur un terrain privé comme celui de la pointe de la rue Sainte-Madeleine.

Marie-Ève Duchesne du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste prend la parole, elle exprime que malgré la proposition de la Ville, le projet conserve de nombreux irritants pour la population du quartier et que le projet ne confirme pas l'importance de ces derniers par rapport aux automobilistes. Si la volonté de la Ville était réelle et présente pour ajouter des rues partagées, des solutions auraient été trouvées aux contraintes identifiées, comme le sens des rues ou la gestion des eaux de ruissellement. Elle ajoute que le concept de la rue partagée peut être réinventé pour répondre aux besoins de résidents particulièrement dans le cadre de travaux aussi longs que ceux prévus. Son opinion est que le projet manque de vision globale et que le morcellement du projet et de la réflexion sont la cause de plusieurs faiblesses dans la proposition municipale.

La Ville rappelle que le sens de la rue Saint-Augustin est ce qui empêche le partage de la rue et que le changement de sens d'une rue est une longue réflexion en raison des multiples facteurs à prendre en compte. Pour eux le projet a été pensé le plus globalement possible en tenant compte que toutes les restrictions et des besoins à répondre.

Un autre citoyen émet le commentaire selon lequel il n'y a pas de volonté d'éliminer cette voie de circulation de transit.

Un citoyen demande quel département est responsable du projet. Les représentants répondent qu'ils sont plusieurs à y travailler, mais que les communications ou les questions doivent être transmises au Service de la planification, aménagement et environnement (anciennement le service de l'urbanisme)

M. Fabien Abitbol termine le sujet en mentionnant que la durée des travaux est le bon moment pour modifier les habitudes de circulation. Et il remercie les représentants de la Ville.

L'ensemble du Conseil de quartier remercie les représentants de la Ville.

19-01-05 Mot de la députée de Taschereau et première période de questions et commentaires du public

M. Francis-Olivier Angenot accueille madame Catherine Dorion, députée du comté de Taschereau. M. Fabien Abitbol rappelle le contexte de la présence de Mme Dorion. Suite à son élection, le Conseil de quartier lui adressé une lettre expliquant les enjeux de Saint-Jean-Baptiste.

Mme Dorion prend la parole. Elle explique que son bureau de comté est maintenant mis en place sur la rue du Parvis avec une équipe de quatre (4) personnes, dont Meriem Bélaïchouche qui est présente. Toutes les informations sur celui-ci sont disponibles sur le site internet de l'Assemblée nationale. Il s'agit de sa première visite dans un conseil de quartier depuis son élection et elle juge que cette structure est une source d'information riche et importante. Elle espère développer des liens afin que tous travaillent dans le même sens. Elle ajoute qu'elle et son équipe sont disponibles si des choses bloquent, qu'ils fourniront les informations sur les leviers à utiliser et qu'il ne faut pas hésiter à recourir à eux.

M. Francis-Olivier Angenot invite les citoyens présents à utiliser la première période de questions pour la consacrer à Mme Dorion.

M. Louis Dumoulin prend la parole, il mentionne ses trois (3) grandes préoccupations au niveau provincial soit : la défense du patrimoine religieux et plus particulièrement l'avenir de l'église Saint-Jean-Baptiste, la baisse de services au CLSC Haute-Ville et les îlots de chaleur du centre-ville particulièrement marqués dans l'axe René-Lévesque. Mme Dorion répond qu'elle peut servir de courroie de transmission des solutions qui viennent du terrain et aider dans les actions entreprises par le communautaire.

M. François Talbot présente le comité de mobilité durable dont il fait partie, il demande dans l'objectif d'améliorer l'offre de services et l'accessibilité au réseau de transport en commun, comme députée de Taschereau, quels gestes avez-vous posés jusqu'à présent et quelles interventions entendez-vous faire prochainement par rapport à la planification du réseau structurant de transport en commun de la ville de Québec pour le quartier Saint-Jean-Baptiste, en ce qui concerne par exemple le projet de futur tramway au niveau des stations souterraines, l'aménagement de l'espace pour les piétons et les passagers, ou bien la sécurité des lieux et le service adapté de jour comme de soir et de nuit ? La députée répond que pour le moment il n'y a pas de geste prévu de manière pointue dans ce dossier. Toutefois, le parti Québec Solidaire prévoit une campagne nationale contre le projet de 3^e lien.

Mme Priscilla Corbeil demande si la lettre mentionnée plus tôt a été reçue par Mme Dorion et que si oui, est-ce qu'elle a des réponses à certains des enjeux qui y étaient présentés. La lettre n'ayant pas été reçue, Mme Laurie Vallières la transmettra à nouveau à Mme Bélaichouche.

M. Fabien Abitbol rappelle également quelques enjeux dont l'impossibilité d'accéder à la salle communautaire située sous l'église Saint-Jean-Baptiste, qui est la seule du quartier et la résolution adoptée en septembre 2015 par le Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste demandant des limites de vitesse à 30 km/h au sud de René-Lévesque, demande qui émanait d'un rapport du ministère des Transports du Québec. Mme Dorion mentionne que seule elle ne peut rien faire pour ces dossiers, étant donné qu'elle est dans l'opposition, mais qu'elle peut aider les initiatives citoyennes.

Mme Mireille Bonin, citoyenne, prend la parole pour mentionner l'urgence de déposer des projets d'infrastructures selon un plan global étant donné la volonté de deux paliers gouvernementaux d'investir dans de tels projets.

Mme Dorion reprend la parole, elle énonce les enjeux qui seront poussés par elle et son parti soit : ramener les référendums citoyens, la mobilisation et la conscientisation des citoyens, les lieux de vie et le logement social et l'intensification des soins de santé vers les banlieues.

Un enjeu « hors territoire » est soulevé par une citoyenne, Mme Hélène Matte, soit celui des terres des Sœurs de la Charité. Elle soulève également un projet au niveau local, soit le réaménagement du parc-école où ce sont les citoyens qui vont payer, car les paliers de gouvernements ne donnent que des pourcentages de la totalité des coûts. Mme Dorion et son équipe rencontreront prochainement le président du conseil d'établissement et la directrice de l'école Saint-Jean-Baptiste à ce sujet.

Le Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste remercie la députée pour sa visite et l'invite ainsi que son équipe à s'inscrire sur la liste d'envoi des documents de même qu'à revenir assister aux assemblées.

19-01-06 Fonctionnement, information et correspondance

➤ Résolution : date et lieu de l'AGA

Résolution CA-19-01

Concernant la date et le lieu de l'assemblée annuelle du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste

SUR PROPOSITION DE M. FRANCIS-OLIVIER ANGENOT DÛMENT APPUYÉE PAR M. LOUIS DUMOULIN,

IL EST RÉSOLU que le Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste fixe la date de l'assemblée annuelle au 2 avril 2019 et que le lieu de cette assemblée sera le Centre Culture et Environnement Frédéric Back au 870 avenue de Salaberry.

Adoptée à l'unanimité.

➤ Résolution : nomination de Daniel Leclerc comme président d'élection pour l'AGA

Résolution CA-19-02

Concernant la nomination de la présidence d'élections Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste

SUR PROPOSITION DE MME PRISCILLA CORBEIL DÛMENT APPUYÉE PAR M. LOUIS DUMOULIN,

IL EST RÉSOLU que le Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste nomme M. Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques à la Ville de Québec, président d'élections pour l'assemblée annuelle du conseil de quartier du 2 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité.

➤ Résolution : tarif de la secrétaire de rédaction

Résolution CA-19-03

Concernant le tarif pour la rédaction d'un procès-verbal pour l'année 2019

SUR PROPOSITION DE M. FABIEN ABITBOL, DÛMENT APPUYÉE PAR MME ISABELLE BARRIÈRE,

IL EST RÉSOLU que le Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste recoure au service d'un-e secrétaire de rédaction pour la rédaction de ses procès-verbaux en 2019 au tarif de 80 \$ par soirée d'assemblée auquel s'ajoute 20 \$ si l'assemblée se termine après 21:45.

Adoptée à l'unanimité.

➤ Résolution : nomination de Daniel Leclerc pour effectuer la déclaration de mises à jour courante et annuelle au registre des entreprises du Québec

Résolution CA-19-04

Concernant la déclaration annuelle et la mise à jour courante au Registraire des Entreprises du Québec

SUR PROPOSITION DE MME PRISCILLA CORBEIL DÛMENT APPUYÉE PAR MME ISABELLE BARRIÈRE,

IL EST RÉSOLU que le Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste autorise M. Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques à la Ville de Québec, à remplir et transmettre au nom du président du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste par internet la version électronique de la déclaration de mise à jour annuelle et de mise à jour courante du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste.

Adoptée à l'unanimité.

19-01-07 Documents, lettres et propositions à adopter

➤ Résolution : Îlot Saint-Vincent-de-Paul

Résolution CA-19-05

Concernant l'Îlot Saint-Vincent-de-Paule

Considérant que la Ville souhaite acquérir le terrain de l'ancien Patro Saint-Vincent-de-Paul suite à l'émission d'un avis d'expropriation au propriétaire actuel le 3 janvier 2018;

Considérant l'intérêt de la Ville à l'aménagement de ce terrain, identifié spécifiquement dans le Plan particulier d'urbanisme de la Colline parlementaire et ajoutée au Programme d'acquisition d'immeubles du même plan;

Considérant l'importance de ce lieu pour le quartier Saint-Jean-Baptiste et la Ville de Québec, tant patrimoniale que stratégique, du fait de son positionnement par rapport à la Haute-ville, à l'arrondissement historique du Vieux-Québec et à la topographie liée au coteau Sainte-Geneviève et du fait des possibilités qu'il amène pour répondre aux besoins des résidents locaux;

SUR PROPOSITION DE MME LAURIE VALLIÈRES, DÛMENT APPUYÉE PAR M. LOUIS DUMOULIN, il est résolu de demander à la Ville que le Conseil de quartier de Saint-Jean-

Baptiste prenne part à la démarche d'aménagement de l'Îlot Saint-Vincent-de-Paul et soit consulté tant en amont qu'en aval des réflexions.

Adoptée à l'unanimité.

➤ Résolution : Résolution d'appui à la Coop La Fameuse

Résolution CA-19-06

Considérant que, lors de son Assemblée générale du 29 novembre 2018, la coopérative d'habitations La Fameuse a décidé de réaliser une murale sur le mur aveugle de son bâtiment du 270 rue Saint-Olivier;

Considérant que deux représentants de la coopérative La Fameuse sont venus présenter le projet de murale au conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste du 4 décembre 2018;

Considérant que le mur que la coopérative La Fameuse voudrait embellir longe le stationnement municipal situé à l'angle des rues Saint-Olivier et Sutherland;

Considérant l'importance de ce lieu, mis en lumière par la Ville suite à l'édification d'une plaque commémorative en 2001 : « Honneur aux miliciens »;

Considérant que le Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste s'est doté à l'automne 2014 d'un comité visant à lutter contre les graffitis indésirables, en utilisant comme axe d'intervention, notamment, l'art urbain;

Considérant que la Ville de Québec s'est dotée en 2017 d'un « Plan de gestion des graffitis » dont l'une des orientations est la « promotion de l'art urbain », présenté au Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste en janvier 2018;

SUR PROPOSITION DE MME LAURIE VALLIÈRES, DÛMENT APPUYÉE PAR M. FRANÇOIS TALBOT, il est résolu :

- d'appuyer le projet de murale envisagé par la coopérative La Fameuse,
- d'inviter les services de la Ville à prodiguer tous conseils et toute aide technique possible à la coopérative La Fameuse afin que son projet puisse être réalisé, au bénéfice des résidents du quartier, des utilisateurs du stationnement et des passants.

Adoptée à l'unanimité.

Il est mentionné à l'assemblée que le comité embellissement du conseil de quartier portera le suivi du dossier. Pour étudier une demande éventuelle d'appui financier, le conseil d'administration a décidé d'attendre l'appui du service d'urbanisme.

Par rapport au thème lié à la plaque présente dans le stationnement, la Coop La Fameuse a décidé de laisser toute liberté créative à l'artiste MC Groulx.

19-01-08 Période du conseiller municipal

M. Rousseau souhaite la bonne année à tous.

Concernant le sort du site de la boucherie Bégin, le propriétaire ne réclame pas ses permis. Deux (2) constats d'infraction au montant de 2500 \$ de non-entretien ont été donnés et le projet est au point mort faute de ventes. La remise en vente du terrain est probable.

La démarche d'expropriation est amorcée pour le terrain de l'Îlot-Saint-Vincent-de-Paul. Le propriétaire a un délai de 30 jours à partir du 3 janvier pour contester la démarche. Il y a une possibilité d'un projet comprenant un parc avec lien mécanique vers la Basse-Ville.

Il poursuit avec le bar fermé le Temps partiel pour lequel une demande de permis pour rouvrir un bar a été déposée à la Ville. Plusieurs citoyens s'opposent à la réouverture et l'ont contacté à ce sujet. Une représentation par écrit et bien documentée sur les problèmes vécus par la présence de l'ancien bar a été transmise à la suite de la demande de consultation. M. Rousseau essaie de savoir si la Ville va utiliser son pouvoir discrétionnaire pour empêcher la réouverture.

Dans le cadre du dossier d'hébergement illégal, il est toujours en attente de réponses du comité créé par la Ville. Malgré tout, la situation se poursuit. Depuis quelque temps, les inspections sont sous la responsabilité de Revenu Québec. Il est maintenant possible de dénoncer au numéro général de Revenu Québec, avec uniquement des suspicions. Le fardeau de la preuve n'est donc plus sous la responsabilité du plaignant.

Concernant l'accès au « sans-rendez-vous » du CLSC Haute-Ville. Le Conseil de quartier Montcalm avait réussi à avoir une rencontre avec les responsables du CIUSS en février 2018. Lors de celle-ci, il fut mentionné que les médecins devaient donner priorité aux rendez-vous et qu'ils pouvaient faire du sans-rendez-vous par la suite, s'ils avaient le temps. Le CIUSS propose d'aller à la Cité de la santé ou au CLSC situé près de Jean-Lesage (il s'agit plutôt d'une clinique privé GMF-R Proactive santé super-clinique) ce qui ne répond pas aux besoins des personnes à mobilité réduite. Le dossier contient également la question de la clinique de périnatalité qui a été fermée en même temps. Depuis le changement de gouvernement, une (1) des quatre (4) cliniques touchées par cette réglementation a pu obtenir un médecin supplémentaire. C'est donc le moment de faire part des besoins du quartier au cabinet de la ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux.

À la suite de l'annonce de la fermeture de la succursale de Desjardins dans le Vieux-Québec pour des raisons d'achalandage, il a rencontré le directeur pour lui demander d'offrir certains services comme l'assurance habitation pour de produits plus adaptés. M. Rousseau mentionne que Desjardins a des fonds pour l'aide au démarrage de coopératives, comme pour le déneigement des toits. Toutefois cela prend une initiative citoyenne. De plus, Desjardins est prêt à aider monétairement des initiatives de compostage, mais l'enjeu reste de trouver les sites pouvant recevoir ces activités.

Concernant le financement de la cour d'école, la Ville est sollicitée à une hauteur de 100 000 \$, il fait des suivis pour savoir quand les fonds seront débloqués.

Il revient sur les propositions de mobilités durables et de transport en commun qui ont été évoquées dans les médias dernièrement, dont celle présentement sur la table qui est, de son avis, très cohérentes. Les réponses plus structurées concernant le métro vont venir plus tard, mais sur les enjeux de standards, de desserte, de fréquence, etc., il faut se mettre du côté de

l'usager. Il mentionne que le choix définitif n'est pas fait et qu'il y aura en juin 2019 un colloque sur la densification qui inclura plusieurs éléments composant le projet, tram-bus, tramway, stationnement de proximité, etc.

19-01-08 Deuxième période de questions et commentaires du public

Deux (2) personnes demandent la parole.

Mme Mireille Bonin demande s'il est encore possible de s'inscrire sur liste d'attente pour être patient au CLSC.

M. Rousseau répond que depuis la mise en place du guichet central, le citoyen reçoit le premier médecin disponible et qu'il est impossible de s'inscrire directement dans un établissement. Cela crée des incohérences, mais il y a des circonstances favorables liées au changement de gouvernement.

M. Vincent Baillargeon demande à quelle fréquence les amendes peuvent être au propriétaire de la Boucherie Bégin. M. Rousseau s'informerait à ce sujet.

M. Baillargeon poursuit en demandant l'opinion du conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste sur la présentation faite plus tôt par la Ville au sujet des réaménagements des rues Saint-Augustin et Sainte-Madeleine. M. Francis-Olivier Angenot mentionne que ce sera discuté en rencontre préparatoire. M. Rousseau ajoute que le Conseil devrait émettre son avis, entre autres sur la circulation à vélo.

Rapidement, certains membres du Conseil mentionnent leur avis. M. Angenot se dit touché par l'enjeu et il s'interroge si les études nécessaires pouvaient être faites sans être dans le cadre du projet des rues Saint-Augustin et Sainte-Madeleine spécifiquement. Il mentionne que la Ville a tout de même répondu à la demande du Conseil en réalisant un exercice de rétroaction.

M. Gosselin-Giguère croit que le Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste serait rendu à demander une vision globale du transport automobile dans le quartier.

M. Stewart Edward pose des questions sur les pouvoirs du président d'élection. M. Leclerc lui transmettra les réponses par courriel.

18-10-09 Trésorerie

➤ Paiement de la secrétaire de rédaction

Résolution CA-19-07

Concernant le paiement de la secrétaire de rédaction

SUR PROPOSITION DE M. FABIEN ABITBOL DÛMENT APPUYÉE PAR M. LOUIS DUMOULIN, IL EST RÉSOLU de verser un montant de 80 dollars à Mme Audrey Jolicoeur pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 décembre 2018 du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste. Le montant est puisé à partir du poste budgétaire lié aux frais de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **État des revenus et des dépenses et solde bancaire**

Le solde du compte est de 5 738,32 \$ dollars.

Il y a eu cinq (5) transactions passées au compte le mois passé soit le paiement de la secrétaire de rédaction (80 \$), la location de la salle de conférence au centre Frédéric Back (172,46 \$), le matériel pour le spectacle du 25^e anniversaire (24,61 \$), l'affiche pour la conférence du 21 novembre (57,49 \$) et des frais bancaires (2,95 \$).

19-01-11 Divers

Mme Vallières demande la parole pour la Maison des jeunes du quartier Saint-Jean-Baptiste. Elle remercie M. Rousseau pour le souper de Noël qu'il a financé à hauteur de 100 \$. Elle souligne également la recherche d'un local vacant pour le marché aux puces de la maison des jeunes qui aura lieu en février. Elle parle également de la recherche de financement pour les activités de la maison des jeunes.

M. Dumoulin mentionne l'exercice de socio financement pour le projet de documentaire de suivi. M. Leclerc mentionne que ce type de financement est nouveau pour la Direction de l'interaction citoyenne et que cela peut apporter des questions supplémentaires. Damien aurait une solution.

19-01-12 Levée de l'assemblée

M. Angenot lève l'assemblée du Conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste à 21 heures 40.

Adoptée à l'unanimité.